

**EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 11 septembre 2023**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	11	14

  

Vote	
Pour : 14	
Contre : 0	
Abstention : 0	

L'an 2023, le 11 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 6 septembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 6 septembre 2023.

**Présents :** M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, SAINTURAT Corinne, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie MM. CROCHET Jean, LE GAL Alain, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain.

**Excusé(s) :** MMES BOUTET Nadège (donne pouvoir à Corinne SAINTURAT), DILLET Sabrina, GLACIAL Yves (donne pouvoir à Hervé BESSONNET), NIMESKERN Laurence, REMAUD Natacha, MM. BRUN Jérôme, MIGNÉ Hervé (donne pouvoir à Jocelyn POTIER), VITALIEN Anthony.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture des Sables  
d'Olonne  
Le : 15/09/2023  
Et publication ou notification le :  
15/09/2023

A été nommé secrétaire : M. Jocelyn POTIER

**2023\_09\_02 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 5 Avenant n° 2**

Le Conseil Municipal en date du 25 janvier 2021 a approuvé l'avant-projet définitif pour la restructuration, la rénovation énergétique et l'extension de la salle polyvalente Constant Guyon et a arrêté le coût prévisionnel des travaux au stade APD à 1 164 365,00 € HT incluant les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) n°1 "Menuiseries teinte RAL hors standard" et n°2 "Contrôle d'accès".

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises attributaires en application de la délibération du conseil municipal n° 2021\_05\_05 en date du 17 mai 2021,

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2023\_06\_08 du 12 juin 2023 acceptant le devis de l'entreprise GARANDEAU pour la relance du lot n° 5.

Monsieur le Maire signale que dans le cadre de ces travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon le lot n° 5 doit faire l'objet d'un deuxième avenant.

**Lot n° 5 Couvertures tuiles et étanchéité :** Avenant n° 2 : plus-value d'un montant de 8 132,85 € HT qui a pour objet la dépose de chassis de toit existant.

Attributaire : Société GARANDEAU

Marché initial : 202303 - montant : 19 934,38 € HT

Avenant n° 1 – délibération n° 2023\_09\_01 : plus-value de 1 456,54 € HT

**Nouveau montant du marché : 21 390,92 € HT**

Avenant n° 2 – objet de la présente délibération : plus-value de 8 132,85 € HT

**Nouveau montant du marché : 29 523,77 € HT**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte l'avenant suivant :

**Lot n° 5 Couvertures tuiles et étanchéité :** Avenant n° 2 : plus-value d'un montant de 8 132,85 € HT qui a pour objet la dépose de chassis de toit existant.

Attributaire : Société GARANDEAU

Marché initial : 202303 - montant : 19 934,38 € HT

Avenant n° 1 – délibération n° 2023\_09\_01 : plus-value de 1 456,54 € HT

**Nouveau montant du marché : 21 390,92 € HT**

Envoyé en préfecture le 15/09/2023  
Reçu en préfecture le 15/09/2023  
Publié le **15 SEP. 2023** *SLOW*  
ID : 085-218501898-20230911-2023\_09\_02-DE

Avenant n° 2 – objet de la présente délibération : plus-value de 8 132,85 € HT  
**Nouveau montant du marché : 29 523,77 € HT**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie conforme :  
En mairie, le 15/09/2023  
Le Maire,  
Hervé BESSONNET



Le Secrétaire de séance,  
Jocelyn POTIER